



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL
N° 21/2022
AU CONSEIL COMMUNAL

**Crédit d'étude pour la réfection du chemin de la
Covatannaz**

—

**Assainissement des collecteurs d'eaux claires et
d'eaux usées**
Réaménagement de l'espace routier

Dates proposées pour les séances de commissions :

Commission technique : 31 octobre 2022 à 20h15
Commission des finances 7 novembre 2022 à 19h00
salle des Combles de la Maison de Commune



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 21/2022

au Conseil communal

**Crédit d'étude pour la réfection du chemin de la Covatannaz
–
Assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées
Réaménagement de l'espace routier**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Introduction

Le chemin de la Covatannaz se situe au Nord-Ouest de la Commune de Romanel-sur-Lausanne ; il relie le chemin des Golliettes au Nord au chemin du Taulard au Sud. Ce chemin traverse un quartier résidentiel de moyenne densité.

Le PGEE de la Commune de Romanel-sur-Lausanne a identifié les infrastructures d'assainissement du chemin de la Covatannaz comme étant à remplacer. La capacité hydraulique de certains tronçons de canalisations est insuffisante et leur état constructif mauvais. De plus la commune souhaite étendre son réseau séparatif sur la route d'Echallens (de l'autre côté des voies du LEB). Le réseau d'éclairage public devra également être revu.

Le revêtement bitumineux du chemin est mauvais et la Municipalité souhaite profiter de sa réfection pour revoir la définition de son espace urbain, en améliorant le flux piétonnier et en instaurant une zone 30km/h.

Les autres services industriels ont été mis au courant des souhaits de la Municipalité et la plupart envisagent des travaux, dont La Romande-Energie, notamment, qui possède des installations totalement obsolètes.

2. Zone d'étude

La figure 1 ci-dessous présente la situation de la zone à étudier.



Figure 1 : situation du projet

3. Buts de l'étude

Assainissement

Ci-dessous, l'extrait du plan des canalisations à remplacer ou à créer selon le PGEE.

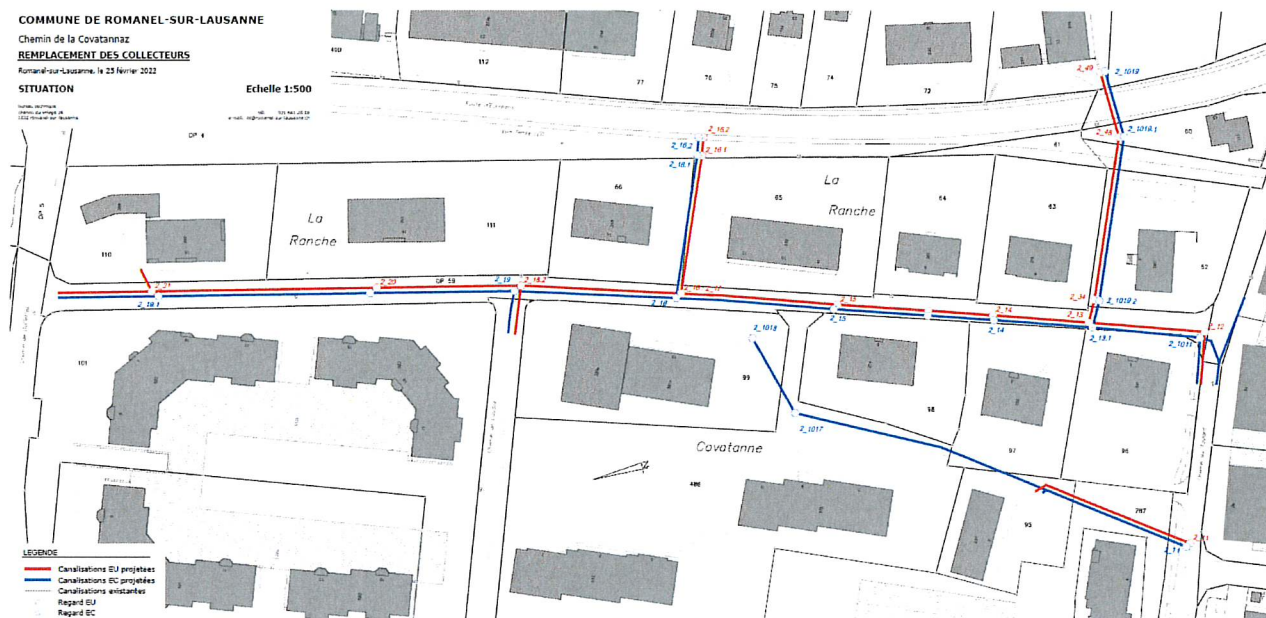


Figure 2 : Situation des canalisations à remplacer ou à créer

- Le projet aura pour but de remplacer les canalisations selon le PGEE ;
- l'étude déterminera le dimensionnement des collecteurs à prévoir et si des gainages de collecteurs existants sont possibles ;
- l'étude permettra également de valider ces moyens d'économie.

Revêtement bitumineux et circulation

Ci-dessous, l'extrait du plan des chaussées à réfectionner



Figure 3 : Plan des assainissements de chaussée

Le projet prévoit la réfection des revêtements bitumineux sur l'ensemble de la surface définie sur le plan des assainissements de chaussée ci-dessus. L'étude devra déterminer si l'infrastructure routière est de qualité suffisante, sans quoi sa reprise devra être intégrée au projet.

Le trottoir sera également réfectionné et son dimensionnement adapté aux mesures de modération souhaitées. Les bordures seront en granit.

S'agissant d'une route de desserte de quartier, la Municipalité souhaite que la vitesse de circulation sur celle-ci soit abaissée à 30 km/h. Le projet devra offrir des solutions de modération agréables pour l'automobiliste (limiter les gendarmes couchés) et sécurisante pour la mobilité réduite.

L'aspect esthétique général du chemin sera analysé.

Autres services :

Le bureau d'ingénieurs en charge des travaux devra s'assurer des intentions des autres services, en collaboration avec la commune. Les prestations pour les autres services seront faites par mandat direct et ne seront pas prises en charge par la commune. L'objectif est d'éviter au maximum les interventions futures des services.

4. Mise au concours du mandat d'étude

Le coût des travaux de génie-civil est estimé à CHF 2'400'000.--. Les montants d'ingénierie, représentant généralement environ 10% de ce montant, ont décidé la Municipalité de soumettre au concours le mandat d'étude de ce projet selon la procédure de marchés publics, dite procédure ouverte. Le bureau MCR et associés à Vevey a été mandaté pour organiser la procédure, en collaboration avec le bureau technique et la Municipalité (BAMO).

L'appel d'offres portait sur les prestations totales du projet, soit de l'étude à l'achèvement. Ce choix a été fait dans le but de ne pas avoir besoin de relancer une procédure de mise au concours entre la phase d'étude et de réalisation, avec le risque de devoir changer d'ingénieur. Les coûts des phases sont détaillés dans l'offre et celles-ci seront approuvées par des préavis différents (étude – construction). L'appel d'offres est pluridisciplinaire vu que celles-ci demandent une étude de mobilité et d'aménagement routier en plus des prestations d'ingénieries civiles.

Suite à la publication de l'appel d'offres, six dossiers sont parvenus à la Municipalité. Ceux-ci ont été analysés et jugés et c'est le groupement « SNT » (composé des Bureaux Schopfer et Niggli SA pour le génie civil et Transitec pour la mobilité) qui a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse. Le mandat d'étude pour un montant total de CHF 197'342.10 TTC lui a été attribué sous réserve de l'acceptation des préavis par le Conseil communal.

Les deux phases se répartissent comme suit

Phase 1, comprenant les prestations SIA suivantes : **CHF 82'409.00 hors taxes**

- Avant-projet (phase SIA 31)
- Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)
- Procédure de demande d'autorisation (phase SIA 33)
- Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication (phase SIA 41).

Phase 2, comprenant les prestations SIA suivantes : **CHF 110'468.00 hors taxes**

- Projet d'exécution (phase SIA 51)
- Exécution de l'ouvrage (phase SIA 52)
- Mise en service (phase SIA 53).

- Mise en service (phase SIA 53).

Le montant soumis au vote par le présent préavis ne concerne que la phase 1. La phase 2 sera intégrée au préavis de construction.

Les mandats annexes nécessaires à l'étude, qui seront adjugés à des entreprises spécialisées (tels que les contrôles caméra des canalisations ou les analyses des revêtements routiers) seront adjugés au gré-à-gré.

5. Coûts des travaux à réaliser

Le tableau suivant présente les coûts d'étude ainsi que les travaux prévus.

Rubrique	Description	Coûts CHF
100	ETUDE	82'409.00
101	Avant-projet (phase SIA 31)	
102	Projet de l'ouvrage (phase SIA 32)	
103	Procédure de demande d'autorisation (phase SIA 33)	
104	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication (phase SIA 41)	
200	BAMO (Bureau d'Assistant au Maître de l'Ouvrage)	22'000.00
201	Organisation de la procédure de la mise en concurrence du mandat d'ingénieurs	
202	Assistance de la commune pour la surveillance du respect des conditions du concours	
300	ETUDES PRÉALABLES	17'000.00
301	Étude préalable	
400	AUTRES TRAVAUX	65'500.00
401	Analyse du revêtement bitumineux par une entreprise spécialisée	15'000.00
402	Curage et contrôle des canalisations	15'000.00
403	Relevés géométriques	10'500.00
404	Contrôles séparatifs des parcelles privées	15'000.00
405	Mesures de vitesse et comptages	10'000.00
800	FRAIS SECONDAIRES	17'000.00
801	Divers et imprévus (~10 % des postes 100, 200, 400)	17'000.00
	Total brut	203'909.00
	TVA 7.7%	14'274.00
	Total net arrondi	218'200.00

6. Planning de l'étude et des travaux

Étape	Période
Début de l'étude	Automne 2022
Présentation à la CUR	Printemps 2023
Appel d'offres pour travaux de génie-civil	Automne 2023
Enquête publique	Automne 2023
Préavis de construction	Hiver 2023-2024
Début des travaux	Printemps 2024
Fin des travaux (sans tapis bitumineux)	Printemps 2025
Pose du tapis bitumineux	Printemps 2026

L'étude permettra d'affiner le planning qui sera présenté à l'occasion du préavis de construction.

7. Procédure de marchés publics

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de CHF 250'000.00 HT pour un marché de service), la procédure utilisée est celle du « marché en procédure sur invitation » pour le génie-civil. Les autres mandats ont été attribués selon la procédure de « gré-à-gré ».

8. Financement de la construction

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 10 ans, est prévue au budget 2022, « Projets futurs et crédits à voter », pour un montant de CHF 218'200.00.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :


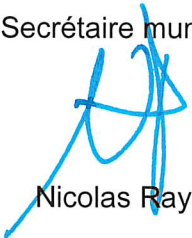
LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

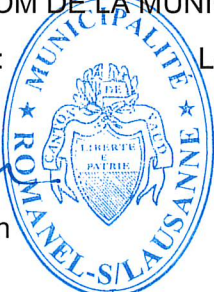
- vu le préavis municipal N° 21/2022 adopté en séance de Municipalité du 17 octobre 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis 21/2022 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 218'200.00 TTC pour l'étude de la réfection du chemin de la Covatannaz, comprenant l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et l'aménagement de l'espace routier ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de dix ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  Le Secrétaire municipal : 

Claudia Perrin  Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 17 octobre 2022

Délégués municipaux : MM. Blaise Jaunin et Patrick Oppliger, Municipaux